

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 SEPTEMBRE 2021

- **ETAIENT PRESENTS** : CORDIER Alain, COSTA Béatrice, CURIAL Fabienne, DALMAIS Gilles, DELDON Sébastien, GAGNOLET Pascal, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEMARIE Frédéric, LOREAU Ludovic, MOLINIER Bertrand, OCTRUE Valérie, ROUVEURE Isabelle, SIDO Valérie.
- **ABSENTS** : DESPLANCHE Aurélie, ESCRIVA Evelyne, GAUTIER Chantal, GOY Gaëlle, LEFEVER Claude, MIDONNET Pascal, PIOLA Fabrice, PRUD'HOMME-LACLAU Karine, ZEBBOUDJ Djamila.
- **POUVOIRS** : DESPLANCHES Aurélie à COSTA Béatrice, ESCRIVA Evelyne à LOREAU Ludovic, GAUTIER Chantal à OCTRUE Valérie, GOY Gaëlle à CORDIER Alain, LEFEVER Claude à LACROIX Monique, MIDONNET Pascal à CORDIER Alain, PRUD'HOMME-LACLAU Karine à ROUVEURE Isabelle, ZEBBOUDJ Djamila à COSTA Béatrice.

- **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

Pascal GAGNOLET se propose pour être secrétaire de séance. Voté à l'unanimité.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire soumet l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion (28 juin 2021)

Monique LACROIX indique que M. LEFEVER a un commentaire à apporter sur le compte-rendu de la séance précédente. M. LEFEVER étant absent, nous n'avons pas d'informations ni de détails sur l'objet du commentaire.

M. MOLINIER se pose des questions sur le fait que le vote à bulletin secret n'ait pas été fait. Il indique qu'un tiers des conseillers peut demander à ce que le vote soit à bulletin secret. Pour les prochaines fois, pour délibérer sur l'organisation d'un vote à bulletin secret, il faudrait indiquer dans le compte rendu qui était pour, contre ou des abstentions.

Autre commentaire de M. MOLINIER, sa question écrite envoyée avant le conseil n'apparaît pas dans le compte rendu. Il demande à les rajouter la prochaine fois pour avoir la question telle que posée.

Voici la question : La prévention de la délinquance a toujours été un axe de travail pour notre commune. Sans oublier que l'Etat a également un rôle fort à jouer sur ce thème, il est tout de même navrant de constater une hausse de l'insécurité aujourd'hui à Saint-André.

L'actualité témoigne de cambriolages, vols avec ruses en pleine rue et dans des commerces, violences et autres comportements qu'il conviendrait de ne pas laisser prospérer.

D'où la question de savoir où en était le plan d'action par rapport à la promesse de recruter un second Policier Municipal ? Des candidats ont-ils été reçu ? Un calendrier peut-il être partagé ? Cet emploi est-il toujours prévu au budget ?

M. le Maire rappelle qu'il souhaite des comptes-rendus exhaustifs mais que sans enregistrement, l'exercice reste complexe.

Vote contre : M. LEFEVER, M. MOLINIER

Abstention : 0

Pour : 20

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AD 140, 141, 142	601 rue de la Poype	933 m ²	Maison individuelle
AS 70,75	176, Rte de Lyon	613 m ²	Terrain à bâtir
AI 285, 286,287	354 rue Roselière	479 m ²	Terrain à bâtir
AI 259	257 rue de la Roselière	466 m ²	Terrain à bâtir
AI 265	280 rue de la Roselière	403 m ²	Terrain à bâtir
AI 261	269 rue de la roselière	417 m ²	Terrain à bâtir
AI 263,264	224 rue de la roselière	400 m ²	Terrain à bâtir

Pas de commentaire du conseil municipal.

- **DÉCISIONS DU MAIRE :**

DÉCISION 2021-D0010 : Modification du budget (n°01) pour le budget principal. Diminution du compte dépenses imprévues en Investissement d'un montant de 489 €.

Répartition de cette somme de la façon suivante :

- 389 € sur le compte 1022 en dépenses (Rbt de la TVA à la Préfecture pour revente d'un lave-vaisselle en 2019)
- 100 € sur de compte 261 en dépenses (Achat d'une action pour l'entreprise ALEC01) ;

DÉCISION 2021-D0011 : Signature d'une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du groupe scolaire pour un montant total de 15 525 € HT.

Pas de commentaire du conseil municipal.

- **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'EAU POTABLE (BRESSE DOMBES SAÔNE)** : changement du siège du Syndicat, Place de l'hôtel de ville à ST TRIVIER SUR MOIGNANS et possibilité de rajouter des membres hors Président et Vice-Président au bureau du Syndicat. Le nombre de membres pouvant être rajouté sera défini par délibération du Comité syndical.

Question : Quelle est la différence entre membre et vice-présidence ?

Réponse : La rémunération.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité (22)

FINANCES

- **DÉCISION MODIFICATIVE N°02 POUR LE BUDGET PRINCIPAL** :

COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
2041582 (paiement transformateur électrique Domaine d'Alicia)	+ 23 250,00 €	2313 op 254 (écoles)	-23 250,00 €
SOLDE	0		

Question : Mme LACROIX demande s'il n'est pas possible d'émettre le titre rapidement pour limiter la sortie de trésorerie ?

M. GAGNOLET répond que cette instruction a été donnée au service administratif et doit être émis avant la sortie de trésorerie.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité (22).

- **DURÉE DES AMORTISSEMENTS ET COMPTES À AMORTIR SUR BUDGET GENERAL** :

Par délibération du 12 septembre 2011, la commune avait fixé la durée et la liste des comptes à amortir pour le budget général (202, 203, 204 et 205). Aujourd'hui il convient de compléter cette liste en ajoutant le compte 1318 (Subventions reçues par la commune). En effet, nous allons encaisser la somme de 23 250.00 € du lotisseur OPTIMUM sur le compte 1318. Il va donc falloir amortir cette recette sur la même durée que la dépense payée au compte 2041582.

Voici donc le nouveau tableau d'amortissements pour certains biens du budget principal :

COMPTE	LIBELLE	DUREE AMORTISSEMENTS
202	Frais d'étude, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme	5 ans
203	Frais d'étude, de recherche et de développement	5 ans
204	Subventions d'équipement versées	5 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels...	2 ans
1318	Subventions d'investissement : autres	5 ans

Pas de commentaire du conseil municipal.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité (22).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

- **PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SPANC (année 2020) :**
(voir pièce jointe). Simple présentation sans délibération.

M. LEMARIE fait un compte rendu de ce rapport d'activité. C'est une information et aucun vote n'est nécessaire.

- **CONVENTION AVEC LE SERVICE ADS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

La précédente délibération de la Communauté de Communes a été annulée par la Préfecture car elle ne contenait pas la date d'effet des nouvelles dispositions financières appliquées aux communes faisant appel à ce service.

Pour éviter un débat juridique long avec les services de l'État et la Communauté de Communes et afin de mettre toutes les communes dans une situation identique, il a été décidé, par la Communauté de Communes de mettre en œuvre la facturation à la même date pour toutes les communes et à la date à laquelle toutes les conventions auront été ratifiées.

Les communes sont donc invitées à soumettre sans délai le projet de nouvelle convention à leurs conseils municipaux, puis à retourner ladite convention ratifiée ainsi que la délibération exécutoire autorisant sa signature aux services communautaires, de sorte qu'elle puisse entrer en vigueur au plus vite. En tout état de cause, au plus tard le 30 novembre 2021, les communes devront ratifier la nouvelle convention ou feront le choix de ne plus bénéficier du service ADS unifié.

A titre de rappel, les principaux éléments financiers repris dans le projet de convention restent inchangés par rapport à ceux que le Conseil Communautaire du 4 mars 2021 avait validés et sont repris ci-après.

Pour l'année 2020 la participation de de la Communauté de Communes de la Dombes s'est répartie de la façon suivante :

- une part fixe calculée à partir d'un droit d'entrée de 218 euros par commune et d'une cotisation d'un euro par habitant.

	DROIT D'ENTREE	ASSISTANCE TECHNIQUE ET JURIDIQUE (base pop. Totale 2020)	PART FIXE TOTALE
C.C DE LA DOMBES	7 848,00 €	39 490 €	47 338,00 €

- une part variable calculée à partir du tableau de facturation des actes de l'année N-1 sur la base de la clé de répartition du coût des actes actualisée en 2016.

Composantes de la contribution au service ADS				répartit ion	tarif unitaire	
Part fixe	Droit d'entrée	Fonction du nb de communes (55 communes)		5%	218 euros de droit d'entrée par commune 1 euro/habitant	
	Assistance tél. conseils techniques et juridiques	Fonction de la population		25%		
Part variable	Instruction des dossiers	Dossier	coef. de complexité de l'instruction de	70%		
		Coût unitaire par PCMI (et leurs modificatifs) et DP division	1			134 €/PC et DP division
		Coût unitaire par Cua	0,2			27 €/CUa
		coût unitaire arrêté de transfert, annulation, prorogation	0,2			27 €/arrêté

		Coût unitaire par Cub	0,4		54 €/Cub
		Coût unitaire par DP	0,5		67 €/DP
		Coût unitaire par PA , PC ERP et collectif et leurs modificatifs	3		403€/PA PC ERP et collectifs
		Coût unitaire par PD	0,2		27€/PD
	PLU	Relecture du règlement et des OAP des PLU avant arrêt sur demande expresse des communes			400€/jour + 50€/heure supplémentaire

La participation de la Communauté de Communes de la Dombes comprend une part fixe de 47 338 euros et une part variable de 93 456 euros.

	PART FIXE (base pop. totale 2020)	PART VARIABLE (base données 2019)	TOTAUX	REGUL de 2019 sur budget 2020	TOTAL COTISATIONS 2020
C.C. DE LA DOMBES	47 338,00 €	96 655,00 €	143 993,00 €	-3 199,00 €	140 794,00 €

Ainsi, le financement du service ADS unifié a généré pour l'année 2020 une participation de la Communauté de Communes de la Dombes de 140 794 euros impactant fortement les dépenses de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes.

Pour rappel pour les années 2017, 2018 et 2019, la participation de la CCD était de :

	REALISE 2017			REALISE 2018			REALISE 2019		
	Part fixe	Part variable	total	Part fixe	Part variable	total	Part fixe	Part variable	total
CCD	46 435 €	84 528 €	130 963 €	46 435 €	89 854 €	136 289 €	47 830 €	96 655 €	144 485€

La commune de ST ANDRE DE CORCY doit donc à nouveau délibérer pour accepter la tarification de la communauté de Communes pour l'instruction des dossiers d'urbanisme et autoriser le Maire à signer la nouvelle convention.

Vote contre : 6 (Mme ROUVEURE, Mme OCTRUE, Mme LACROIX, M. LEFEVER, Mme GAUTHIER, Mme PRUD'HOMME).

Abstention : 1 (M. JULIAT).

Pour : 15

ENVIRONNEMENT

- **ADHÉSION A LA CHARTE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS :**

« zéro pesticides dans nos villes et Villages ». Ce label doit être déposé pour ensuite pouvoir prétendre au label national

Démarche initiée par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

L'adhésion est gratuite.

C'est dans la continuité de la mise en place du plan de gestion raisonné de la commune réalisé par les agents. C'est une forme de communication sur le travail réalisé au quotidien.

M. MOLINIER demande si la charte est disponible. Il fait remarquer que le vote arrive avant la lecture de la charte. Mr LEMARIE convient que la charte aurait dû être présentée avant le vote. Mme LACROIX précise que le travail s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris depuis plusieurs années.

Autre commentaire de Mme Lacroix. Le ressenti est que la commune est sale. Les herbes hautes type adventices donnent une sensation de saleté.

Mr le Maire explique que le travail des agents est continu et qu'il faut traiter les surfaces (exemple pour le cimetière) et mettre des fleurs plus sauvages. M. le Maire rappelle qu'un arrêté indique que chaque résident doit nettoyer et désherber devant chez lui. Le budget qui était mis dans le fleurissement a été utilisé pour traiter des zones avec des plantes vivaces moins gourmandes en eau.

Vote contre : 0

Abstention : M. MOLINIER

Pour : 21

- **CANDIDATURE AU LABEL NATIONAL « TERRE Saine, COMMUNES SANS PESTICIDES »**

Initiée par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'opération « Terre saine, communes sans pesticides » fédère et amplifie les actions d'ores et déjà conduites sur tout le territoire et concerne l'usage non-agricole des produits phytosanitaires.

Pour obtenir le label national Terre Saine, communes sans pesticides, la commune doit déposer un dossier d'adhésion à la Charte Régionale d'entretien des espaces publics.

Ces inscriptions sont gratuites pour la collectivité. Après octroi du label national Terre Sainte, la collectivité sera auditée au moins une fois dans une période d'un à cinq ans suivant l'octroi du label. Les supports de communication seront transmis à la collectivité gratuitement après attribution du label. Le label est reconduit tacitement annuellement sauf désengagement ou non-respect des engagements.

Vote contre : 0

Abstention : M. MOLINIER

Pour : 21

POINT SUR LES COMMISSIONS

Voirie : La commission a travaillé sur le schéma directeur des modes doux. La convention est cours de signature.

Assainissement : Nous attendons le retour de St Marcel en Dombes. Le CM de St Marcel se prononcera pour ou contre le raccordement à St André de Corcy le 14 Septembre 2021.

La commission qui travaillera sur ce sujet sera ouverte à l'ensemble du conseil. Voir mail de M. LEMARIE à l'ensemble du conseil municipal.

M. Le Maire indique que la mutualisation permettrait d'économiser environ 1 million d'euros sur l'investissement. 13% d'économie pour le fonctionnement selon le bureau MONTMASSON en charge de l'étude technico-économique sur ce scénario de mutualisation.

La Police l'Eau a assisté au débat sur ce sujet. Elle a invitée St Marcel à valider ce projet. M. Le Maire sera au conseil de St Marcel.

Environnement : Le travail sur la mise en place d'un chemin mode doux avec Monthieux pour avoir un chemin utilisable toute l'année est toujours en cours.

Sécurité : Le 5 octobre, Nathalie GUILLERMIN animera un atelier sécurité routière pour les séniors.

Urbanisme : pas de nouveauté particulière. Commission urbanisme le 15/09 pour traiter quelques cas particuliers et préparer la réunion à venir avec 2BR pour la modification du PLU.

Bâtiments :

- On observe toujours des fuites sur la toiture de l'école maternelle plus des fuites sur le circuit de chauffage. Des travaux sont en cours pour le chauffage et programmés pour la toiture.
- Salle Mont Blanc : La commission se réunira avant fin du mois pour choisir la solution et le prestataire pour réparer le toit.

Point divers par M. le Maire :

Beaucoup de problèmes sur les chaudières des différentes salles de la commune. Concernant la salle polyvalente une fuite reste à identifier.

Consultation pour les études géotechniques de la STEP prévue en Automne.

Le plateau surélevé est fait. Il manque la bande de stop (Mme LACROIX). C'est une réserve du chantier.

Le matériel informatique pour l'école numérique est arrivé pendant l'été et a été installé.

Les défibrillateurs ont été installés dans les différents lieux (salles ouvertes au public).

L'animation jeune avec **ECLAT** a permis de repeindre les portails des écoles. La nouvelle animatrice jeunesse d'**ECLAT** a géré ce projet.

Il y a un besoin de salle pour que les jeunes puissent se réunir régulièrement et préparer leurs projets.

Travaux du génie civil pour la fibre optique : un accord a été trouvé avec les représentants du syndicat du lotissement des Echanaux. Le SIEA a augmenté sa participation ce qui a permis d'obtenir cet accord et de réaliser les travaux d'infrastructure de la fibre mutualisés avec les travaux entrepris par RSE. Le reste à charge est de 32k€ pour les habitants des Echanaux.

Quand la fibre sera-t-elle disponible ? Nous n'avons pas de planning fiable. Le SIEA maintient un délai à Juillet 2022. Il est fort probable qu'il ne soit pas tenu au niveau du département.

Extinction nocturne : Nous étions en extinction entre 23h et 6h. Proposition de passer à 23h-5h30. C'est RSE qui fera les modifications à l'automne.

Mme OCTRUE indique que les terrains de tennis n'étaient pas éteints à minuit. Personne n'était sur le terrain.

L'éclairage est autonome par rapport au réseau communal et géré par un minuteur.

Sujet Spark Immo : M. Le Maire lit la levée de l'AIT (arrêté d'abrogation) reçu de la préfecture.

Le courrier indique que la faute au code de l'urbanisme est avérée mais classe le dossier sans suite. Ce courrier a été reçu par mail et non pas par voie postale comme c'est généralement le cas pour ce type de procédure.

La commune a informé la préfecture et le procureur de la république de l'absence de signature de la convention dans le cadre de la médiation entreprise. L'avocat de la commune a été saisi du dossier pour une reprise de la procédure. La première étape concerne l'absence de dossier loi sur l'eau déposé dans le cadre du code de l'environnement en plus de l'infraction au code de l'environnement.

Mme LACROIX demande si l'arrêté peut être transmis au CM. M. Le Maire confirme qu'il l'enverra avec le compte-rendu.

Un nouveau panneau pocket a été créé pour les événements festifs et animations.

Organisation d'un concert le 16/09 à l'atelier 208. Passe sanitaire obligatoire.

Rallye voiture électrique à Saint André de Corcy le 18/09. Baptême en voiture électrique possible.

Semaine du développement durable : Conférence sur le climat le 7/10 organisée par la Communauté de la Dombes ainsi qu'un certain nombre d'animations organisée par l'association ECLAT.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme OCTRUE demande s'il y a un nouveau médecin de prévu. Mme TRESOL est absente et sera remplacée.

L'ARS indique que notre zone n'est pas en déficit. Elle raisonne à l'échelle d'un territoire plus large et non pas au niveau de la commune. Nous recherchons toujours un médecin. La piste de l'étudiant n'a pu aboutir.

M. JULIAT : Il y a un ressenti que les associations sportives sont délaissées (Gym, foot...). Pas d'aide suffisante pour la gestion du Covid et le ménage est insuffisant.

En ce qui concerne le ménage, les ressources sont orientées en priorité vers l'école avec des protocoles de nettoyage et de désinfection. Il y a toujours 5 femmes de ménage, les effectifs sont donc identiques depuis plusieurs années.

Concernant le foot, le terrain se détériore commente M. JULIAT. M. le Maire rappelle qu'un contrat (Environ 7 000€) a été signé avec une entreprise, recommandée par le club, afin de réaliser des travaux d'entretien de la pelouse. Par ailleurs, des discussions avec Mionnay et Tramoyes ont eu lieu afin de coordonner nos actions envers le club intercommunal. Pour le terrain d'honneur une des difficultés reste l'arrosage. Entre les sécheresses et le terrain qui est drainé il faudrait un arrosage important. Mais comment peut-on arroser un terrain alors que la ressource en eau potable est vulnérable. Certains

souhaitent un terrain synthétique ? Le financement, tant en investissement qu'en fonctionnement est très important, il ne s'inscrit pas à ce jour dans nos priorités.

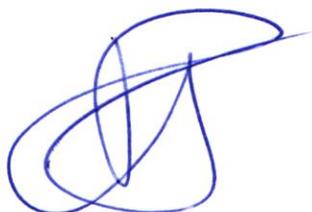
M. MOLINIER signale la présence de véhicules de cross dans le bois Volet le week-end dernier. Un circuit automobile a été fait. Beaucoup de bruit.

La gendarmerie est allée sur place suite à différents appels dont celui du Maire pour faire enlever les véhicules stationnant chemin de l'hôpital. Pour les véhicules de cross, c'était une présence ponctuelle dans le cadre d'un évènement privé selon les organisateurs.

Clôture du conseil municipal à **22 h 05**.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GAGNOLET



Le Maire,

Ludovic LOREAU

